

PRÉFET DU RHÔNE

Direction régionale de l'environnement,
de l'aménagement et du logement
Auvergne-Rhône-Alpes

Unité départementale du Rhône

Villeurbanne, le 27 août 2018

Affaire suivie par : Julie ARNAUD
Cellule Risques Accidentels
Tél. : 04 72 44 12 20
Télécopie : 04 72 44 12 57
Courriel : julie.arnaud@developpement-
durable.gouv.fr
Réf. : UDR-CRT-2018-274-JA

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement
Inspection du jeudi 26 juillet 2018

Pièce jointe : Copie du rapport d'inspection

Monsieur le directeur,

Une visite d'inspection a eu lieu sur votre site de Pierre Bénite le 26 juillet dernier afin de vérifier le respect de la mise en demeure du 24 juillet 2018 sur la quantité d'HF en wagons présente sur site.

En application de l'article L.514-5 du code de l'environnement, je vous prie de bien vouloir trouver ci-joint copie du rapport que je transmets à monsieur le préfet du département du Rhône. Ce rapport conclut que la mise en demeure était respectée.

Le présent courrier sera publié sur le site Internet de l'inspection des installations classées.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.

L'inspectrice de l'environnement,



Julie ARNAUD

Monsieur le directeur
ARKEMA FRANCE - Usine de Pierre Bénite
Rue Henri Moissan
BP 20
69491 Pierre-Bénite Cedex